

« Imaginer, anticiper, agir », le budget communal 2022 est voté !

➤ **Après le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui a eu lieu le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2022 le 31 janvier dernier.**

Ce sont deux temps forts et fondamentaux dans une année calendaire. Le choix de la commune de Limours est de voter son budget dès janvier afin d'avoir une vraie lisibilité sur l'année entière à venir et de pouvoir engager la réalisation de ses projets, dès le premier trimestre.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune des sections doit être équilibrée. La section de fonctionnement correspond à la gestion courante des services municipaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses de cette section est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus, correspondant à l'autofinancement, est reversé dans la section d'investissement pour contribuer au financement des investissements prévus par la commune.

Le budget en recettes de fonctionnement est de plus en plus contraint par la réduction incessante des dotations de l'État, le manque de garantie de la pérennité des compensations de l'État liée à la perte de la fiscalité de la taxe d'habitation. Cela a pour conséquence une diminution de l'autofinancement, pourtant essentiel.



Répartition des subventions : 371 199 €

	Montant attribué	Associations concernées
Social dont CCAS	188 697 €	8
MJC	105 000 €	1
Scolaire	14 450 €	8
Sport	35 600 €	20
Culture	21 220 €	12
Autres associations	6 232 €	11
Totaux	371 199 €	60

Quelques chiffres-clés :

Budget de la commune ?

9 187 367 €

Section de fonctionnement :

7 885 479 €

Section de d'investissement :

1 301 888 €

Taxe foncière (bâti) :

35,57%

=

Taux communal :

19,20%

+

Taux départemental :

16,37%

**0% d'augmentation
du taux communal**

Autofinancement :

106 000 €

Dette au 1^{er} janvier 2022

Reste à rembourser :

5 171 986 €

Annuité :

378 343 €

774 € de dette par habitant contre
794 € pour les villes de même strate.